



## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITE DE SAINTE-JEANNE D'ARC

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,**

**Louise Boivin directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE :**

**AVIS DE MOTION** avec dispense de lecture est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 307-2018 décrétant une dépense de 78 370 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans pour des travaux d'entretien du 2e rang de Massé et de la route du Portage.

**Le dépôt du projet de règlement 307-2018** a été fait par le conseiller Mathieu Pelletier à la séance extraordinaire du 18 juin 2018. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition du public.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dit projet de règlement au bureau municipal, 205 rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

**DONNÉ À SAINTE-JEANNE D'ARC, ce 19ième jour du mois de juin 2018.**

**Louise Boivin**  
**Directrice générale**

---

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussignée Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8.00 heures et 18.00 heures le 19e jour du mois de juin 2018, à chacun des endroits suivants:

Bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19e jour de juin 2018.**

---

**Louise Boivin**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**